

## **Projet d'arrêté portant limitation des conditions d'utilisation de l'hélistation de Grimaud**

Une consultation publique relative au projet d'arrêté portant limitation des conditions d'utilisation de l'hélistation de Grimaud a été menée par la voie électronique sur le site du ministère de la transition écologique et solidaire, entre le 28 mai au 18 juin 2018.

Une observation a été formulée. Son auteur demande que l'horaire d'interdiction des hélicoptères, soit étendu jusqu'à 16h15 (au lieu de 15h45).

La proposition contenue dans le projet soumis à consultation résulte d'une concertation entre la mairie, l'exploitant de l'hélistation, les usagers et les services de l'aviation civile. Cette concertation a porté notamment sur le nombre de mouvements quotidiens programmables entre le 1<sup>er</sup> juillet et le 15 septembre 2018 et sur les horaires d'interdiction d'exploitation.

Le projet d'arrêté permet de maintenir un équilibre, identique à celui proposé les années antérieures, entre l'activité des hélicoptères pendant l'été et la limitation des nuisances que leur exploitation engendre.

En conclusion, la DGAC a pris note de cette observation mais n'a pas jugé opportun de modifier son projet d'arrêté.